

DECISION COMMUNAUTAIRE 2025_168**Objet : Financement des prestations supplémentaires du réseau de transport Hop Bus dans le cadre de la soirée Picon à Hazebrouck du 28 novembre 2025**

Vu la délibération n°2024/038 en date du 02 avril 2024 adoptant le principe de réseau de transport sur le territoire de Cœur de Flandre agglo et qui autorise la signature du marché d'exploitation des transports collectifs de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre ;

Considérant qu'en sa qualité d'Autorité Organisatrice des services de transport public depuis le 1^{er} janvier 2024, Cœur de Flandre agglo est l'autorité légitime pour la mise en place et l'adaptation de l'ensemble des services de mobilités opérés à l'intérieur de son ressort territorial, et plus spécifiquement le réseau de transport Hop Bus ;

Considérant l'organisation d'un événement communal à Hazebrouck, nommé « Soirée Picon », ayant eu lieu le 28 novembre 2025 sur la Grand Place de la commune, et ayant nécessité la mise en place de prestations supplémentaires par le réseau de transport intercommunal Hop Bus ;

DECIDE

Article 1 : De signer avec la commune d'Hazebrouck une convention portant sur le financement partiel des prestations supplémentaires fournies par le réseau de transport intercommunal Hop Bus lors de la « soirée Picon » du 28 novembre 2025 à hauteur de 2 027,06 € HT, ajusté de 10 % de TVA.

Cette convention définit notamment les modalités de versement du financement octroyé par la commune d'Hazebrouck.

Article 2 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Prefet de Dunkerque pour contrôle de légalité,
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck,
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 17/12/2025

**Par délégation,
Le Vice-Président en charge du Plan de
relance durable, du commerce de
proximité, des mobilités et du plan vélo**



Antony GAUTIER

